

Déclaration d'un événement significatif pour l'environnement

10.8.2026 - | EDF

Pour garantir le bon fonctionnement de ses équipements, la centrale EDF de Cruas-Meyssse utilise des fluides hydrocarbonés, pour assurer notamment le graissage des pompes, moteurs et turbines. Tous les effluents contenant ces substances sont systématiquement collectés et traités par un déshuileur, dont la fonction est de séparer les hydrocarbures de l'eau avant rejet de ces eaux traitées dans le réseau d'eaux pluviales.

A chaque mise en service du déshuileur, un échantillon d'eau est prélevé en sortie pour analyse en laboratoire, permettant de vérifier la bonne qualité des rejets et l'absence d'impact pour l'environnement.

L'analyse d'un échantillon prélevé le 15 juillet 2026 a révélé une concentration de 11 mg/L pour une limite réglementaire fixée à 10 mg/L. Les investigations mettent en évidence que ce dépassement est dû au fonctionnement propre du déshuileur, les causes sont en cours d'analyse.

En raison de ce dépassement de la limite réglementaire, la direction de la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse a déclaré, le 7 août 2026, un événement significatif pour l'environnement à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

<https://www.edf.fr/declaration-d-un-evenement-significatif-pour-l-environnement>